



Fondation Rurale
de Wallonie



Havelange, le 20 juin 2022

Consultation citoyenne à Goesnes

Compte-rendu du 16 juin 2022

Participants

Pour la commune : C. GILON, Bourgmestre – M. LAMBOTTE, échevine de la mobilité - F. LIXON, échevin des travaux – R. KALLEN, échevine développement rural, Marcel DEGLIM, échevin des finances

Pour l'administration communale : R. OOSTERHOF, agente relais.

Citoyens inscrits : A. GERARD, T. CONSTANTIN, J-C. COLLINGE, L. GREGOIRE, S. PIERRE, P. EBROIN, A. BIOT, M-T. LEFEBVRE, A. BELAIRE, P. MENU, G. HALLEUX.

Pour la FRW : A. DETHIER et C. PERIN DE JACO

Ordre du jour

1. Accueil et contextualisation par le Bourgmestre.
2. Qu'est-ce qu'une Opération de Développement Rural (ODR) ?
3. Qu'est-ce qu'un Budget Participatif (BP).
4. Aménagement de l'espace autour du Pilon.
5. Nouvelle numérotation et nomination des rues.
6. Divers.

Accueil et contextualisation par le Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance, il rappelle le contexte de la réunion, remercie les partenaires et propose que chaque citoyen se présente.

Une opération de Développement Rural (ODR), c'est quoi ?

Aurélien Dethier, agent de développement à la *Fondation Rurale de Wallonie*, explique l'historique du PCDR d'Ohey, annonce la volonté de la commune d'établir un nouveau PCDR et en définit les étapes.

Il présente également la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), son rôle, ses missions, les détails pratiques et souligne l'importance d'une représentation de Goesnes car

la précédente commission n'en contenait pas. Il énonce les différentes thématiques des groupes de travail et évoque la possibilité d'en créer de nouvelles en consultation avec les citoyens. Ceux-ci peuvent marquer leur intérêt au projet en remplissant une fiche contact à la sortie de la réunion.

Question/réponse

A-t-on déjà désigné un bureau d'étude ? Peut-on choisir le plus local ?

Réponse : La commune sera contrainte de réaliser un marché public, la Ministre de référence, C. Tellier, donnera prochainement la procédure à suivre. La décision de relancer une nouvelle ODR a d'ores et déjà été prise au niveau de la commune.

Qu'est-ce qu'un Budget Participatif (BP)

La FRW explique le déroulement d'un budget participatif, les conditions de participation ainsi que la ligne du temps et les démarches à suivre. La commune octroie un budget de 15 000€ et retiendra trois projets lauréats.

La présentation est reprise en annexe du présent compte-rendu.

Question/réponse

- *Peut-on organiser un événement dans le cadre du BP ?*

Réponse : A priori les projets du BP doivent être durables dans le temps, un événement est immatériel et éphémère. La FRW se renseigne néanmoins. Des projets de cohésion sociale pourraient être intégrés dans la nouvelle programmation.

- *Quelle est la différence entre le BP et le PCDR ?*

Réponse : la FRW rappelle les différences qui se situent au niveau des ordres de grandeur (budgets et publics concernés notamment). Le Bourgmestre évoque quant à lui les lots de projets dans le cadre de la CLDR hiérarchisés en fonction des priorités et des opportunités pour illustrer alors que les projets du budget participatif sont choisis ou non et, s'ils sont élus, doivent tous être réalisés dans les deux ans.

Aménagement de l'espace autour du Pilon

Le Bourgmestre retrace brièvement l'historique et le contexte de restauration du Pilon. Une de raison de cette consultation est de définir une nouvelle essence d'arbre pour aménager l'espace et également de proposer la transformation de l'ancien orme en banc public ou autre selon les propositions des participants.

Après discussion sur le caractère indigène et la capacité d'adaptation de diverses essences, les participants à la réunion s'accordent sur plantation d'un tilleul à petites feuilles.

Question/réponse

- *Pourquoi avoir choisi une taille mécanique plutôt qu'une taille manuelle pour conserver l'authenticité du monument d'origine ?*

Réponse : Faire retailer cette partie du monument manuellement pourrait être un projet à présenter dans le cadre du budget participatif.

- *Quid de l'éclairage ? Ce dernier n'est pas spécialement bien adapté. Il pourrait notamment prévoir d'éclairer le futur arbre*

Réponse : La commune est en attente de l'aval de l'AWaP. Elle invite d'ailleurs les membres à se manifester car une réunion de coordination sera bientôt organisée avec les partenaires ce projet. Ces personnes pourront se faire le relai auprès de la population de l'avancement de ce projet.

- *Peut-on disposer des panneaux explicatifs sur l'histoire de la croix, le but d'un pilori, la biographie du Seigneur de Goesnes, etc. ?*

Réponse : C'est tout à fait possible mais il faudra effectuer d'importantes recherches patrimoniales notamment sur le fait qu'il ne s'agisse potentiellement pas d'un pilori mais d'un perron selon un citoyen.

- *Où se trouve actuellement la croix historique du Pilori ?*

Réponse : Elle est mise à disposition du Syndicat d'initiative via une convention et exposée dans une vitrine pour éviter le vol ou les dégradations. Elle ne pourra pas être exposée dans la chapelle car c'est un bâtiment privé. Le Bourgmestre explique cette décision par de mauvaises expériences en lien avec le patrimoine.

Les villageois constatent ensemble que Goesnes ne dispose pas d'espace public malgré son potentiel : étang, fontaine, chapelle. Malheureusement il s'agit d'espaces privés mais il est toujours possible de mettre en place un financement d'acquisition par la commune en cas d'accord des propriétaires notamment dans le cadre de la nouvelle ODR. Monsieur le Bourgmestre rappelle l'importance de représenter Goesnes à la CLDR.

Question/réponse

- *Pourquoi n'y a-t-il plus d'activité à Goesnes ?*

R : Il n'y a plus de comité de quartier, la motivation des habitants est essentielle si on veut redynamiser le village.

- *Pourquoi ne pas assainir l'étang (présence d'obus de la guerre 14-18) ?*

R : Malheureusement le service de déminage ne souhaite pas intervenir et eux seuls sont habilités pour ce type de mission.

Les habitants font cependant remarquer que certains obus contiennent des produits toxiques (gaz) et que l'érosion finira par venir à bout du métal ce qui les libérera dans l'eau puis dans l'air.

- *Est-il possible de disposer des panneaux explicatifs qui retrace l'histoire de l'arrivée de l'eau dans le village ?*

R : C'est de nouveau un projet à proposer pour le BP.

- *Il n'y a pas de lieu dédié aux enfants à Goesnes, qu'est-il possible de mettre en place?*
R : Il est trop tard pour ajouter ce projet dans l'actuel PCDR mais il serait intéressant de l'intégrer au nouveau. La phase d'élaboration débute en 2023. Il est possible de voir avec les agriculteurs s'ils veulent bien céder une petite parcelle dans ce but mais il faudra bien veiller au respect des normes de sécurité.
- *Le nouveau PCDR permet-il de lancer de nouveaux projets ou bien relance-t-on uniquement les anciens ?*
R : Il est évidemment possible d'introduire de nouveaux projets et les anciens sont analysés en consultation avec l'auteur de projet afin de déterminer lesquels seront encore présents dans le nouveau PCDR.

Nouvelle numérotation et nomination des rues

Madame Lambotte, échevine de la mobilité présente l'historique du village et annonce les nouveaux noms des rues. Elle propose à chacun de découvrir sa numérotation à la fin de la réunion. Elle explique les raisons de ce changement ainsi que les procédures à suivre. Les éventuelles remarques sont attendues avant le 30 juillet. Il est essentiel de remettre un avis sur le sujet en cas de projet d'extension pour que la numérotation soit la plus logique possible.

Monsieur le Bourgmestre précise que la ruelle de l'Agent n'est pas reprise dans le registre national.

Remarques et questions

- *Un citoyen exprime qu'une rue n'est pas représentée, celle qui mène à la chapelle.*
R : L'échevine se penchera sur la question.
- *Quid des démarches administratives ? La commune peut-elle assister les villageois ?*
R : La commune accompagnera les villageois dans leurs démarches administratives notamment en remettant une liste des instances à prévenir. Quant à la poste, les courriers seront automatiquement déviés pendant 6 mois le temps de mettre en place le changement. L'Espace Public Numérique (EPN) pourra accompagner les personnes qui le souhaitent notamment les aînés.
- *Peut-on prévoir le placement d'un dos d'âne pour marquer l'entrée du village ?*
R : Tout aménagement du territoire doit être soumis à la Région Wallonne qui vient analyser la situation sur le terrain. Il faut vérifier les zones d'agglomération.

Divers

Monsieur Lixon, échevin des travaux, présente les aménagements envisagés sur le territoire de Goesnes. Il reconnaît les voiries trop étroites pour le croisement avec les charrois agricoles et évoque les possibilités d'un plan de mobilité : prévoir de rues à sens unique ou encore la mise en place d'une déviation spécifique aux tracteurs.

Il fait remarquer que les voiries larges sont propices aux excès de vitesse. L'élaboration de zone de dégagement a été réfléchié mais la présence de fossés, clôtures et diverses plantations ne permet pas le développement de ce type d'aménagement.

Question/réponse

- *Que peut-on mettre en place pour sécuriser les promeneurs ?*

R : Avec la crise actuelle, la Région Wallonne repense les voiries et prévoit des aménagements pour la mobilité douce. Le projet du ViciGal (ravel de 42km reliant Yvoir à Huy) va traverser Ohey.

- *Que faire pour que les agriculteurs respectent la vitesse et partagent les voiries avec courtoisie ?*

R : Monsieur le Bourgmestre rappelle que le contrôle du non-respect des règles routières et le civisme n'incombent pas à la commune.

Des accotements pourraient être aménagés et permettre le croisement dans certains chemins plus étroits. Cela nécessitera une vision plus globale de la mobilité (à hauteur du village voire de la commune).

- *Quid de la réparation du réverbère ?*

R : Les remplacements actuels permettent de passer au LED qui durent plus longtemps mais qui sont moins simples à remplacer. Il faut s'adresser à AIEG et malheureusement ils font preuve d'un grand manque de réactivité. NDLR : <http://www.aieg.be/depannage.php>

- *L'étang est-il sécurisé en cas de fortes pluies ?*

R : Il faut réfléchir à une solution durable. L'échevine en charge de Développement rural madame KALLEN précise que la réflexion pourra être menée dans le cadre d'un Groupe de travail consacré à l'eau et qui devrait être lancé dans le courant du second semestre par la CLDR

- *Les réparations vont-elles enfin être réalisées dans la rue du Fond ?*

R : les tractations avec les différents opérateurs ont conduit à trouver une solution. Le trou dans la voirie devrait devenir une chambre de visite. La commune insiste sur le fait qu'elle a édité un cahier des charges très stricts en termes d'impétrants.

- *Goesnes peut-il être raccordé à la fibre pour une meilleure connexion internet ?*

R : Cela dépend uniquement de l'opérateur Proximus qui fait malheureusement preuve de discrimination pour les communes rurales. Il faut savoir qu'ils n'ont plus l'obligation du service universel. Le système via les ondes en test à Haillot pourra éventuellement être développés plus tard.

- *Les citoyens attirent l'attention sur l'entretien des sentiers. Est-il possible d'être plus régulier ?*

R : La commune doit entretenir près de 227 km de voirie. Des agents sont présents sur le terrain pour entretenir les sentiers communaux. Si des dégâts sont constatés, il est possible de faire une réclamation via le Syndicat d'Initiatives.

- *Les citoyens peuvent-ils accéder à la chapelle ?*

R : Malheureusement la chapelle est une propriété privée et l'accès n'est pas autorisé au public.

Aurélien DETHIER

Agent de développement

a.dethier@frw.be

Visitez notre site web : www.frw.be

Et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/FondationRuraleWallonie>